



Elaborer et mettre en œuvre un protocole d'aromathérapie en établissement de soin et d'hébergement

PERSONNES CONCERNÉES

Tout professionnel médical ou paramédical diplômé d'état travaillant dans un établissement utilisant déjà ou susceptible d'utiliser les huiles essentielles et désirant apprendre à mettre en œuvre un protocole d'aromathérapie conformément aux bonnes pratiques d'utilisation des huiles essentielles, d'en assurer une surveillance et une traçabilité adéquate.

PRÉ-REQUIS

La participation à ce module nécessite la participation préalable à nos formations "Initiation à l'aromathérapie pratiquée en établissement de soin et d'hébergement" (niveau 1, programme n° 105) et "Bonnes pratiques de l'utilisation des huiles essentielles en établissement de soin et d'hébergement" (niveau 2, programme n°104).

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

Cette formation permet d'acquérir des connaissances et des outils méthodologiques pour la mise en œuvre opérationnelle des protocoles d'aromathérapie validés dans son établissement. (complément opérationnel du niveau 2 « bonnes pratiques »)

Points forts :

- > Continuité pédagogique avec les formations d'initiation et de bonnes pratiques en aromathérapie
- > Prise en compte des spécificités de l'établissement ou du service pour la mise en œuvre opérationnelle de l'aromathérapie
- > Outils pédagogiques interactifs
- > Enseignement basé sur l'évidence scientifique et illustré à partir de la littérature scientifique

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- > Connaître les modalités pratiques d'application d'un protocole d'aromathérapie (responsabilité, traçabilité, documentation)
- > Être en capacité d'évaluer les résultats d'un protocole.
- > Acquérir les connaissances de bases pour utiliser les huiles essentielles par voie cutanée, dans la cicatrisation et les infections cutanées et les problèmes de circulation sanguine

PROGRAMME

- > Rappels des acquis de la session "Bonnes pratiques de l'utilisation des huiles essentielles".
- > Mise en œuvre opérationnelle d'un protocole d'aromathérapie.
- > Mise en place d'un protocole type.
- > Notion de traçabilité.
- > Zoom sur la voie cutanée : exemples d'études cliniques, de protocoles hospitaliers.
- > Les huiles essentielles d'intérêt thérapeutique dans la cicatrisation, les infections cutanées et les troubles circulatoires.
- > Choix des excipients pour la voie cutanée, intérêts.

Pour toute demande d'aménagement de programme : nous contacter

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Discussion sur les attendus des participants
- > Cours interactifs
- > Étude et discussion de protocoles
- > Atelier : réalisation de dilution d'huiles essentielles et analyse sensorielle de celles-ci
- > Quizz d'évaluation des connaissances théoriques

Un support de cours transmis sous format PDF sera imprimé et remis aux participants par leur établissement, avant le début de la formation.

RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Mme Gisèle HAAN-ARCHIPOFF, maître de conférences à la faculté de pharmacie de l'université de Strasbourg. Courriel : archipoff@unistra.fr

INTERVENANTS

Professionnels de santé diplômés en Aromathérapie

A LA CARTE EN ÉTABLISSEMENT

Durée : 1 jour

En 2023

Référence : FCS23-1483A

Dates à définir.

Tarif

2505 €

Nombre de participants limité à 15. Possibilité de mutualiser entre plusieurs établissements

Lieu

Dans l'établissement

Renseignements et inscriptions

Frédérique COSTES

Tél : 03 68 85 49 27

Sauf le mercredi après-midi et le vendredi

f.costes@unistra.fr

Nature et sanction de la formation

Cette formation constitue une action d'adaptation et de développement des compétences. Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.

Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires ainsi que l'atteinte des objectifs de formation (connaissances, compétences, adhésion, confiance) selon les niveaux 1 et 2 du modèle d'évaluation de l'efficacité des formations Kirkpatrick.